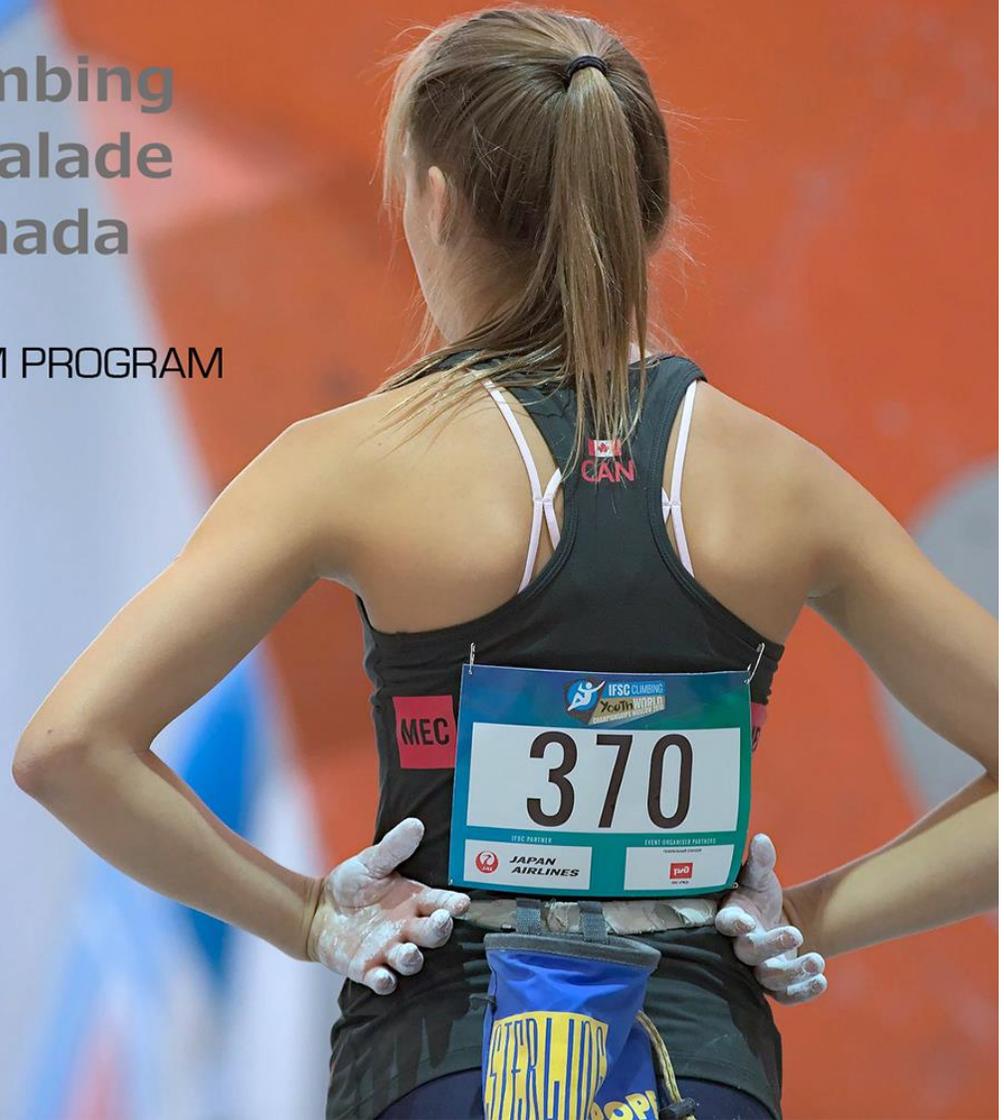




NATIONAL TEAM PROGRAM



© Wayne Takashita



WWW.CLIMBINGCANADA.CA

PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

2020

CLIMBING ESCALADE CANADA

PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE (PÉN)

1. PHILOSOPHIE

Le Programme de l'équipe nationale (PÉN) de Climbing Escalade Canada (CEC) identifie les athlètes de *Train to Compete, Learn to Win stages of development* et soutient leur progression vers *Train to Win, Live to Win*. Le PÉN se divise en quatre niveaux:

- 1) Sélection olympique
- 1) Sélection nationale – doit être âgé de 16+ ans
- 2) Sélection de développement – doit être âgé de 16+ ans
- 3) Sélection de talent identifié – doit être âgé entre 16-21 ans

Le PÉN s'aligne avec les stratégies de Haute performance de CEC ainsi qu'avec les partenaires financiers tels que Sport Canada et *À nous le podium* (ANP).

1.2 LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Le PÉN a pour objectifs:

- 1) de supporter les grimpeurs et grimpeuses compétitifs canadien(nes) à tous les niveaux de développement de la Haute performance dans le but d'augmenter le nombre d'athlètes canadiens se classant dans le top 10 aux Coupes du monde, Championnats du monde et Jeux Olympiques ;
- 2) de préciser les exigences et les attentes envers les athlètes et les parties prenantes de façon claire et cohérente.

2. EXIGENCES DU PROGRAMME ET SOUTIEN

Le PÉN soutient les athlètes afin d'améliorer leur performance en augmentant l'encadrement de l'Entraîneur national (EN), de l'équipe de soutien intégré (ÉSI) ainsi qu'en offrant des ressources de Haute performance.

L'admissibilité d'un athlète au PÉN est déterminée selon s'il ou elle répond aux exigences de performance élaborées à la Section 3. Celles-ci seront révisées à chaque saison:

- 1) Suivant la fin de la saison des Coupes du monde précédente**
- 2) 2 semaines suivant chaque camp de sélection.**

Les athlètes qui ne se conforment pas aux exigences du PÉN présentées à la Section 2.1 et qui demeurent ainsi trois (3) mois après la date que ceci soit devenu apparent; ou qui, sans avoir une

bonne raison, ne compétitionnent pas aux compétitions ciblées; ou qui, sans avoir une bonne raison, ne participent pas aux programmes d'entraînement officiels; ou qui ont commis une violation des politiques ou règlements de CEC ou à des politiques et règlements nationaux ou internationaux, ou qui discréditent le sport; peuvent être retirés du programme après considération du Directeur de la Haute performance (DHP), de l'Entraîneur nationale, du Comité de Haute performance et du Directeur général.

1. En premier lieu, l'Entraîneur national discutera avec l'athlète, l'informera des craintes et ils s'entendront sur une période de temps suffisante pour permettre à l'athlète de remédier à la situation.
2. Si la situation n'est pas remédiée, l'Entraîneur national consultera le Comité de la Haute performance et le Directeur général pour prendre la décision de retirer l'athlète du programme.

2.1 EXIGENCES DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes doivent respecter et maintenir toutes les exigences du PÉN présentées dans le tableau ci-dessous:

| | Sélection olympique | Sélection nationale | Sélection de développement | Sélection de talent identifié |
|---|---------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Se conformer aux règles, codes de conduite et d'éthique et politiques de médias sociaux de CEC, et agir conformément avec d'autres instances nationales et internationales (CCES, WADA, etc.) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Signer et se conformer à l'entente de l'athlète de CEC | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Être admissible à compétitionner pour le Canada (posséder un passeport canadien valide) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Posséder une adhésion CEC valide | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Suivre les plans d'entraînement et de compétitions planifiés par l'EN | ✓ | ✓ | ✓ | n/a |

| | | | | |
|---|---|---|---|-----|
| en collaboration avec l'entraîneur personnel | | | | |
| Participer aux rencontres trimestrielles (en personne ou virtuellement) avec l'EN | ✓ | ✓ | ✓ | n/a |
| Participer aux évaluations annuelles de forme physique et de l'ÉSI | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

2.2 SOUTIEN DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes qui respectent et maintiennent les exigences PÉN pourront bénéficier des ressources et du soutien de la Haute performance proposés dans le tableau ci-dessous:

| | Sélection olympique | Sélection nationale | Sélection de développement | Sélection de talent identifié |
|--|---------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Sessions d'observation avec l'EN et le personnel de l'ÉSI dans l'Environnement d'entraînement quotidien (EEQ) tel que le budget le permet. L'entraîneur personnel a le droit d'être présent. | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Soutien du personnel de CEC lors d'événements ciblés tel que le budget le permet | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Rencontres biannuelles avec l'EN afin de discuter et de soutenir les Plans annuels d'entraînement (PAE) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| Invitations aux camps d'entraînement de l'Équipe nationale | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Sourçage provenant de CEC pour le personnel local ÉSI | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Surveillance et suivi de l'athlète et évaluations de la performance | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Opportunités de mentorat avec les athlètes de la Sélection nationale | | | ✓ | ✓ |

3. CRITÈRES DE PERFORMANCE DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

3.1 SÉLECTION OLYMPIQUE

OBJECTIF DE PERFORMANCE

Les athlètes de la Sélection olympique ont pour objectif de remporter une médaille aux Jeux olympiques de Tokyo de 2020.

CRITÈRES DE PERFORMANCE

Athlètes qualifiés pour Tokyo 2020 via le processus de qualification de l'IFSC/IOC.

Les athlètes de la sélection olympique sont exemptés de tout événement de qualification domestique (par exemple les nationaux ou camps de sélection).

3.2 SÉLECTION NATIONALE

OBJECTIF DE PERFORMANCE

Les athlètes de la Sélection nationale ont un top 10 d'objectifs lors des Coupes du monde de 2020.

CRITÈRES DE PERFORMANCE

Exigences minimales d'admissibilité:

i. 2 classements dans le top 15 lors d'une Coupe du monde (discipline simple) au cours de la saison précédente

OU

ii. Classements dans le top 30 d'une discipline combinée lors du plus récent Championnat mondial

OU

iii. 3 classements lors de demi-finales de la saison précédente ou actuelle des Coupes du monde (toute discipline ou combinaison)

3.3 SÉLECTION DE DÉVELOPPEMENT

OBJECTIF DE PERFORMANCE

Les athlètes de la Sélection de développement ont pour objectif de progresser vers la Sélection nationale.

CRITÈRES DE PERFORMANCE

Exigences minimales d'admissibilité:

i. Classement unique Top 40 % lors de la Coupe du monde ou aux Championnats du monde dans une discipline (ex: 40^e sur 100) au cours de la saison des Coupes du monde précédente

OU

ii. Pourcentage moyen d'au moins 45 % ou plus à au moins 2 compétitions mondiales au cours de la saison la plus récente

OU

iii. Classement combiné dans le Top 30 de la saison la plus récente des Coupes du monde

OU

iv. Classement combiné dans le Top 50 aux Championnats du monde

OU

v. Sélection pour l'équipe des Coupes du monde pour au moins un événement lors de la saison 2020.

3.3 SÉLECTION DE TALENT IDENTIFIÉ

La Sélection de talent identifié est restreinte aux athlètes âgés entre 16 et 21 ans.

OBJECTIF DE PERFORMANCE

Les athlètes de la Sélection de talent identifié ont pour objectif de progresser vers la Sélection de développement.

CRITÈRES DE PERFORMANCE

Exigences minimales d'admissibilité:

i. Classement dans le Top 10 aux Championnats du monde Junior le plus récent.

OU

ii. Être dans le classement Top 50 % dans une discipline unique au cours de la saison des Coupes du monde la plus récente ou lors des plus récents Championnats du monde (ex : 50^e sur 100 dans une discipline)

OU

iii. Pourcentage moyen d'au moins 65 % dans une discipline à au moins 2 compétitions mondiales au cours de la saison la plus récente (ex : 55^e sur 100 dans la première compétition mondiale = 55 %, 73^e sur 96 dans la deuxième compétition mondiale = 74 %, donc la moyenne des deux est $(55\% + 74\%) / 2 = 64,5\%$)

OU

iv. Sélection sur l'équipe de Coupes du monde pour au moins un événement au cours de la saison 2020.

4. CAMP DE SÉLECTION

Les athlètes qui terminent dans le Top 6 des Championnats nationaux ouverts et/ou qui sont admissibles aux critères ci-haut seront invités à participer au camp de sélection du PÉN (un pour chaque discipline ou peut être combiné).

Si des athlètes du Top 6 déclinent l'invitation au camp de sélection, les invitations seront alors offertes aux athlètes qui suivent dans le classement, jusqu'à un maximum de 2 par catégorie.

Les résultats du camp de sélection représentent une catégorie dans le classement du PÉN, présenté dans le tableau ci-dessous.

Les dates et le lieu du camp de sélection seront annoncés un minimum de 3 mois à l'avance. Veuillez consulter la section « Nouvelles » sur le site web de CEC.

5. CLASSEMENTS PÉN

Les athlètes qui se classent et participent aux Championnats nationaux seront évalués selon les catégories de performance présentées ci-dessous. L'écart de score de l'athlète sera sur 100. Ce score représente l'écart entre l'athlète et le plus haut niveau du sport. Le plus petit écart est classé en premier.

Nouveautés pour la saison 2020 : Les athlètes qui termineront aux positions 7, 8 et 9 aux Championnats nationaux et qui ne reçoivent pas d'invitation au camp de sélection seront inclus dans le classement PÉN et seront éligibles pour la sélection sur les équipes pour les Coupes du monde (voir section 7 ci-dessous).

| Catégorie de performance | Points |
|--|--------|
| A. Classements IFSC (les plus récents) | 50 |

| | |
|--|------------|
| B. Classement du camp de sélection | 25 |
| C. Classement aux Championnats nationaux ouverts (saison actuelle) | 17 |
| D. Évaluations basées sur les compétences | 5 |
| E. Caractéristiques de performance élite | 3 |
| total | 100 |

A. Classements IFSC

Les points de cette catégorie se basent sur les classements de la saison la plus récente.

Les points sont la somme des 2 meilleurs classements + bonus de conformité.

- Les points pour le bonus de conformité s'appliquent lorsque 2 classements ou plus sont indiqués et si un athlète obtient un classement à un niveau élevé.
- Ex: L'athlète A a 1 x Classement Top 10 et 2 x Classement Top 30 %

Classements Top 2 (17 pts pour Top 10 + 6 pts pour Top 30 %) + Bonus de conformité (3 pts pour 2 x Top 30 %) = 24 points au total

Ceci s'applique à toutes les disciplines de façon individuelle.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 50.

| Classement | Points | Bonus de conformité (Classements de 2 ou plus) |
|--|--------|---|
| Top 5 | 21 | 8 |
| Top 20 (comptant 45 athlètes minimum) | 17 | 6 |
| Demi-finale/ Cycle de 16 (comptant 45 athlètes minimum) | 10 | 4 |
| Top 30% du champ | 6 | 3 |
| Top 50% du champ | 4 | 1 |
| Top 75% du champ | 2 | 0 |

B. Classements nationaux ouverts

Les points de cette catégorie se basent sur les classements aux Championnats nationaux ouverts.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 17.

| Classement | Points | Classement | Points |
|-----------------------|--------|----------------------|--------|
| 1^{er} | 17 | 6^e | 5 |
| 2^e | 14 | 7^e | 4 |
| 3^e | 11 | 8^e | 3 |
| 4^e | 8 | 9^e | 2 |

| | | | |
|----------------|---|-----------------------------------|---|
| 5 ^e | 6 | 16 ^e – 20 ^e | 1 |
|----------------|---|-----------------------------------|---|

C. Classement au Camp de sélection

Les points de cette catégorie se basent sur les classements cumulés de toutes les simulations de compétitions lors du camp de sélection de l'Équipe nationale. La méthode utilisée pour compiler les résultats sera annoncée lors de la première journée du camp de sélection

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 25.

| Classement | Points | Classement | Points |
|-----------------|--------|----------------|--------|
| 1 ^{er} | 25 | 5 ^e | 9 |
| 2 ^e | 21 | 6 ^e | 7 |
| 3 ^e | 17 | | |
| 4 ^e | 12 | | |

D. Évaluations basées sur les compétences

Les points de cette catégorie sont assignés en utilisant les évaluations basées sur les compétences effectuées par les entraîneurs de l'Équipe nationale et des experts de certains domaines.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 5.

E. Caractéristiques de performance élite

Les points de cette catégorie sont assignés selon les démarches que les athlètes entreprennent pour devenir un athlète élite. Les évaluations de cette catégorie seront effectuées à l'aide d'entrevues et d'application aux camps d'entraînement et/ou lors de visites à l'Environnement d'entraînement quotidien (EEQ) par le DHP/EN ou par tout autre membre du Comité de Haute performance.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 3.

Caractéristiques de performance élite:

- Avoir un plan annuel d'entraînement (PAE) périodisé par l'entraîneur
- Avoir des composantes d'entraînement sur le mur et sans le mur (ex: plan de force et de conditionnement physique)
- Utiliser une équipe de soutien intégré (ESI) incluant un médecin sportif, un entraîneur de la performance mentale et tout autre expert sportif.
- Avoir une méthode systémique pour identifier les écarts de performance personnelle.
- Participer à des activités complémentaires d'entraînement (parcours, gymnastique ou autres activités de mouvement/force)

| Nombre de caractéristiques de performance élite | Points |
|---|--------|
| 3+ | 3 |
| 2 | 2 |
| 1 | 1 |
| 0 | 0 |
| | |

6. NOUVEAUTÉS POUR 2020 – SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DES COUPES DU MONDE

Les lignes directrices pour la sélection de l'équipe des Coupes du monde de 2020 sont créées afin de fournir des opportunités aux athlètes de participer aux Coupes du monde et de récompenser les athlètes pour performer lorsque les opportunités se présentent.

Points clés à comprendre :

- Les athlètes les mieux classés dans les classements PÉN seront sélectionnés pour seulement 2 événements aux Coupes du monde initialement (voir le calendrier des événements dans l'annexe).
- Afin d'être sélectionné pour des événements autres que les 2 événements initiaux, les athlètes doivent répondre aux normes de performance minimales décrites ci-dessous.
- Si les normes de performance minimales ne sont pas atteintes, la place pour participer aux événements futurs de Coupes du monde sera offerte aux prochains athlètes dans le classement PÉN.
- Les athlètes qui se rendent au OBN mais qui n'ont pas un classement assez élevé pour recevoir une invitation au camp de sélection se verront attribué un classement PÉN et pourront être sélectionnés pour participer à une Coupe du monde.
- CEC enverra une équipe complète et du personnel exclusivement pour les événements de Coupes du monde identifiés (voir le calendrier des événements des Coupes du monde dans les annexes).
- Sélection des entraîneurs – Pour les événements aux Coupes du monde où CEC n'enverra pas d'équipe complète, le PÉN pourra choisir des athlètes des sélections olympique, nationale et de développement pour y participer sans le personnel de soutien. Ces sélections seront faites suite à l'examen des performances de l'athlète et aux plans annuels.

Lignes directrices pour la sélection de l'équipe des Coupes du monde :

i. Les Athlètes de la sélection olympique

- a. auront la priorité pour tous les événements des Coupes du monde et doivent fournir au Directeur de la Haute performance du CEC un engagement écrit à y participer au plus tard 2 mois avant chaque événement de Coupe du monde.

ii. La sélection nationale, la sélection de développement et la sélection de talent identifié

- a. Les athlètes du top 5 du classement PÉN décrit dans la section 5 ci-dessus seront sélectionnés pour participer à deux événements identifiés de Coupe du monde pour cette discipline (voir le calendrier des événements des Coupes du monde dans les annexes).
- b. Les athlètes sélectionnés aux Coupes du monde du point a. ci-dessus auront 5 jours pour accepter ou décliner la sélection.
- c. Les subalternes – Dans la situation où un athlète sélectionné dans le point a. ci-dessus décline sa sélection, la place sera offerte au prochain athlète ayant le meilleur classement du PÉN.

iii. Normes de performance minimales

- a. **Vitesse** – En plus de répondre aux lignes directrices de sélection, les athlètes qui compétitionnent exclusivement aux épreuves de vitesse doivent répondre aux temps minimaux suivants (établis dans une compétition officielle ou dans un camp de sélection).

Les temps minimaux 2020 sont les temps moyens de la saison 2019 pour faire des cycles 16 + .75 s.

| Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|
| Moyenne de la saison 2019 pour 16 cycles de temps de Coupe du monde | Temps minimum pour la Coupe du monde canadienne de 2020 | Moyenne de la saison 2019 pour 16 cycles de temps de Coupe du monde | Temps minimum pour la Coupe du monde canadienne de 2020 |
| 6.179s | 6.929s | 8.531s | 9.281s |

- b. **Coupes du monde** – Afin d'être sélectionné pour des événements futurs de la Coupe du monde, les athlètes doivent répondre aux normes de performances minimales suivantes :

| Résultat à un événement | Résultat moyen de 2 événements |
|---|---|
| Top 40 % de la discipline (ex. 40 ^e sur 100) | Moyenne de Top 45 % pour les 2 événements |

7. EXEMPTIONS

7.1 EXEMPTIONS À UN ÉVÉNEMENT

Les athlètes de la Sélection nationale peuvent demander une exemption aux Championnats nationaux et/ou au camp de sélection. Les exemptions peuvent être accordées SI l'athlète peut démontrer que de participer aux Championnats ou au Camp de sélection affectera directement ses capacités à performer au niveau des Coupes du monde. Les exemples incluent :

- Un conflit avec une Coupe du monde
- La proximité à la prochaine Coupe du monde pouvant créer une logistique de déplacement préjudiciable à la performance de l'athlète
- Un conflit avec une autre opportunité d'entraînement ou de développement dont l'athlète peut facilement démontrer que cette dernière offre plus d'avantages

Les requêtes pour une exemption à un événement doivent être faites par écrit et envoyées au DHP au plus tard 2 semaines avant l'événement en question.

Les requêtes d'exemption tardives ne seront pas considérées.

7.2 EXEMPTION POUR BLESSURE

Les athlètes du Programme de l'Équipe nationale peuvent demander une exemption pour blessure aux Championnats nationaux ou aux Camps de sélection. Les requêtes d'exemption pour blessure doivent être accompagnées d'un document officiel de la part d'un professionnel de la médecine sportive et elle seront évaluées et surveillées par l'équipe médicale sportive de CEC.

Les athlètes qui reçoivent une exemption pour blessure peuvent être sélectionnés au Programme de l'Équipe nationale après considération de:

- la nature de la blessure, le pronostique de guérison et autres recommandations de l'équipe médicale
- les classements dans d'autres catégories de performance du classement du PÉN.

Les requêtes d'exemption pour blessure peuvent être envoyées à tout moment. Toutefois, elles doivent être accompagnées de la documentation de médecine sportive telle que : la date de la blessure, le diagnostic, le pronostique et le plan de guérison. L'équipe de médecine sportive de CEC pourrait exiger d'autres documents au besoin.

Les requêtes d'exemptions pour blessure sans le minimum de documentation requise de médecine sportive seront refusées.

8. CONFIDENTIALITÉ

Il est important, pour l'intégrité du PÉN, que les règles de confidentialité soient respectées par les athlètes, les professionnels ÉSI, l'équipe IST et les employés de CEC lors de discussions qui pourraient avoir un rapport avec les stratégies de Haute performance. Un athlète ou un membre du PÉN qui briserait cette entente de confidentialité pourrait être retiré du PÉN.

9. ANNEXES

A. CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE COUPES DU MONDE DE 2020

Ce tableau présente les événements identifiés de Coupes du monde où CEC enverra une équipe complète

| Ville (Disciplines) Dates | Équipe complète (O/N) | Athlètes (du classement PÉN) | Personnel de soutien |
|---------------------------|-----------------------|--|--------------------------------------|
| Meiringen (B) 3-4 avril | N | Sélection de l'entraîneur | N |
| Wujiang (B,V) 17-19 avril | O | Bloc - Top 4-5 garantis Vitesse – Sélection de l'entraîneur | Entraîneur/Physio |
| Séoul (B,V) 8-10 mai | O | Bloc - Top 4-5 garantis Vitesse – Sélection de l'entraîneur | Entraîneur/Physio |
| Munich (B) 23-24 mai | N | Sélection de l'entraîneur | Dépend de la composition de l'équipe |

| | | | |
|---------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| Salt Lake City (B,V) 12-14 juin | O | <p>Bloc - Top 4-5 si les critères minimaux de performance sont atteints à Wujiang/Séoul</p> <p>Extérieur Top 4-5 sélectionnés si place disponible</p> <p>Vitesse – Sélection de l'entraîneur</p> | Entraîneur/Physio |
| Innsbruck (B,L) 25-28 juin | N | Sélection de l'entraîneur | Dépend de la composition de l'équipe |
| Villars (L,V) 2-4 juillet | N | Sélection de l'entraîneur | N |
| Chamonix (L,V) 11-13 juillet | O | Lead/Vitesse - Top 4-5 garantis | Entraîneur/Physio |
| Briancon (L) 18-19 juillet | O | Lead/Vitesse - Top 4-5 garantis | Entraîneur/Physio |
| Ljubljana (L) 25-26 septembre | N | Sélection de l'entraîneur | Dépend de la composition de l'équipe |
| Xiamen (L,V) 9-11 octobre | O | <p>Lead/ Vitesse - Top 4- si les critères minimaux de performance sont atteints à. Chamonix/Briancon</p> <p>Extérieur Top 4-5 sélectionnés si place disponible</p> | Entraîneur/Physio |